

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 21 novembre 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

Du 17 septembre 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er juillet 2008 portant institution de régies et sous régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement.

Du 17 septembre 2008

NOR D E F F 0 8 2 2 4 3 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 1er juillet 2008 (JO n° 160 du 10 juillet 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 33/2008. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 224 du 25 septembre 2008, texte n° 50 ; signalé au BOC 44/2008.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 17 septembre 2008, dans le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 1er juillet 2008 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès des établissements et services relevant de la délégation générale pour l'armement, la régie d'avances et de recettes instituée auprès du centre de formation d'Ile-de-France à Arcueil (Val-de-Marne) est supprimée.